

Conflit agent commercial/mandant

Par Mancocapac, le 04/01/2010 à 09:56

Bonjour,

Je suis Agent Commercial pour le compte d'un Mandant Espagnol depuis plusieurs années. Je prospecte une clientèle composée essentiellement de particuliers.

J'ai découvert il y a quelques mois que les contrats qui me sont fournis ne respectent pas la législation sur la protection du droit des consommateur:

- -Absence de bulletin de rétractation
- -Vente à crédit (gratuit) sans possibilité de rétractation
- -Paiement avant expiration du délai de réflexion...

J'ai à plusieurs reprises informé mon Mandant de l'illégalité de nos contrats et des risques que nous encourions.

Puis je prendre ce prétexte pour mettre un terme à mon contrat d'agent au tort de mon Mandant; Et ainsi bénéficier d'une indemnité de rupture de contrat?

cordialement

Par jeetendra, le 04/01/2010 à 11:05

Bonjour, la réponse est non, bonne année 2010 à vous.	